Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-263502148-20261030-202641-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 30 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 30 octobre, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la salle du RDC de la mairie de Pleurtuit sous la présidence de Madame Christine COLAS en sa qualité de Présidente du CCAS.

Présents : Patrice BEDEL, Christine COLAS, Bernard CLOUWEZ, Fabienne DERONDIER, Virginie HERVE, Annick JEGU, Nicolas MACAIGNE, Yvette POUTRIQUET, Vincent REBOUR

Excusés : Sandrine HENDERSON pouvoir à Mme COLAS, Valérie HOMO pouvoir à Mr BEDEL, Marie-Hélène MERVIN,

## DELIBERATION N°2026-41 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 30 OCTOBRE 2026

DM N°2 BUDGET RESIDENCE – BP2026

**Objet** : Correction de la reprise des résultats antérieurs en sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable à la résidence autonomie ;

Vu la délibération n°2024-06 du 25 mars 2024 relative à l'affectation du résultat 2023 de la résidence ;
Vu la délibération n°2026-22 du 21 mai 2026 relative à l'affectation du résultat 2025 ;

Considérant que la délibération n°2024-06 prévoyait l'affectation d'un excédent de 1 005,15 € à la diminution du déficit reporté sur l'exercice 2026 ;

Considérant que cette somme n'a pas été prise en compte lors de l'inscription du déficit reporté au budget primitif 2026, fixé à 2 446,32 € ;

Considérant qu'il convient, conformément aux observations du comptable public, de corriger le montant inscrit au compte 002 afin de tenir compte de cette affectation antérieure ;

Considérant que le résultat d'investissement reporté au budget primitif 2026 a été inscrit pour un montant de 229 896,29 €, alors que le résultat réel à reprendre s'élève à 232 290,58 €, nécessitant une régularisation de 2 394,29 € au compte 001 en recettes d'investissement ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Dépenses | | | Recettes | | |
| 002 | Résultat d'exécution | -1 005,15 € | | | |
| 64111 | Rémunération principale titulaire | 1 005,15 € | | | |
| | | | | | |
| Total | | 0,00 € | Total | | 0,00 € |

**B - DM2 pour corriger la reprise du résultat d'investissement au BP 2026**

| INVESTISSEMENT | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Dépenses | | | Recettes | | |
| 2183 | Matériel de bureau | 2 394,29 € | 001 | Résultat d'exécution | 2 394,29 € |
| | | | | | |
| | | | | | |
| Total | | 2 394,29 € | Total | | 2 394,29 € |

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-263502148-20261030-202641-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- APPROUVE la correction de la reprise des résultats antérieurs en fonctionnement et en investissement, conformément aux ajustements présentés ;
- APPROUVE la décision modificative correspondante du budget 2026 de la résidence autonomie ;
- AUTORISE Madame la Présidente à procéder aux opérations budgétaires nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote Pour : 11
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Délibération inscrite à l'ordre du jour du
Conseil d'administration du 30 octobre 2026

Pour extrait conforme,
A Pleurtuit, le 30 octobre 2026

**La Présidente du CCAS**
**Christine COLAS**

P. BEBEL VP CCAS